

Aménagement de la place de l'église à ORGERES (35) : Accessibilité et sécurité



DA3
ROPERT Maud

**AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE D'ORGERES (35) :
ACCESSIBILITE ET SECURITE**

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	4
REMERCIEMENTS.....	5
INTRODUCTION:	6

PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC TERRITORIAL..... 7

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE ORGERES.....	8
Situation géographique et administrative.....	8
Le territoire communal.....	9
Réseaux routiers et transports	10
Démographie.....	11
Équipements, commerces et services.....	12
II. ETUDE DE LA PLACE DE L'EGLISE	15
1) Localisation de la place.....	15
2) Utilisations actuelles de la place	18
3) État actuel de la place.....	18
4) Réglementations.....	24
III. LES ENJEUX.....	25

DEUXIEME PARTIE : LES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS 27

I. ATTENTES DE LA POPULATION	28
II. PRESENTATION GLOBALE DU PROJET	28
III. DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS PROPOSES.....	30
1) Un centre-bourg plus accueillant	30
2) La circulation : plus de sécurité	32
3) Le revêtement du sol	35
4) La maîtrise du stationnement	36
5) Exemples d'aménagements.....	39
Aspects financiers	41

CONCLUSION.....	42
BIBLIOGRAPHIE	43
TABLE DES ILLUSTRATIONS	44

AVANT-PROPOS

Tout d'abord, afin de mieux visualiser chaque photo, une carte localisant chaque angle de vue se trouve en dernière page. Cette page se déplie et peut donc être consultée tout au long de la lecture.

Sauf indication contraire, toutes les cartes ont leur nord orienté vers le haut de la feuille.

Enfin, sauf indication contraire, les photos sont des réalisations personnelles.

REMERCIEMENTS

Je remercie toutes les personnes qui m'ont aidée dans la réalisation de ce projet, et tout particulièrement :

M. Didier BOUTET, enseignant au Département Aménagement de Polytech'Tours et tuteur de ce projet.

M. Gilles NAHUET, 1^{er} adjoint au maire et chargé de l'aménagement urbain et du développement durable, qui m'a informé des aménagements envisagés sur la commune et m'a orientée dans le choix de mon sujet.

Mme Catherine CHARRETEUR, responsable de la bibliothèque municipale, qui m'a aidée dans mes recherches sur la commune.

Le personnel de la mairie pour son accueil et ses renseignements ;

Les habitants d'Orgères qui ont bien voulu répondre à mes questions et ainsi permis de mieux percevoir leurs attentes.

Introduction :

Orgères est une commune d'environ 3 600 habitants, située dans la troisième couronne de l'agglomération rennaise. Son nom vient de « hordeum », pays où l'on cultive l'orge, et sa paroisse remonterait au XI^{ème} siècle. La place de l'église et le centre-bourg de façon plus générale, ont toujours représenté un lieu d'échanges et reflètent l'identité de la commune. Mais la proximité de Rennes concurrence les commerces de proximité d'Orgères malgré une forte attractivité résidentielle. De plus l'importance des véhicules motorisés aujourd'hui a complètement changé les utilisations de la place au cours des décennies, et le piéton y perd peu à peu sa place. C'est pourquoi la municipalité a décidé de réfléchir à l'aménagement du centre bourg afin d'y renforcer l'ambiance de vie et la sécurité.

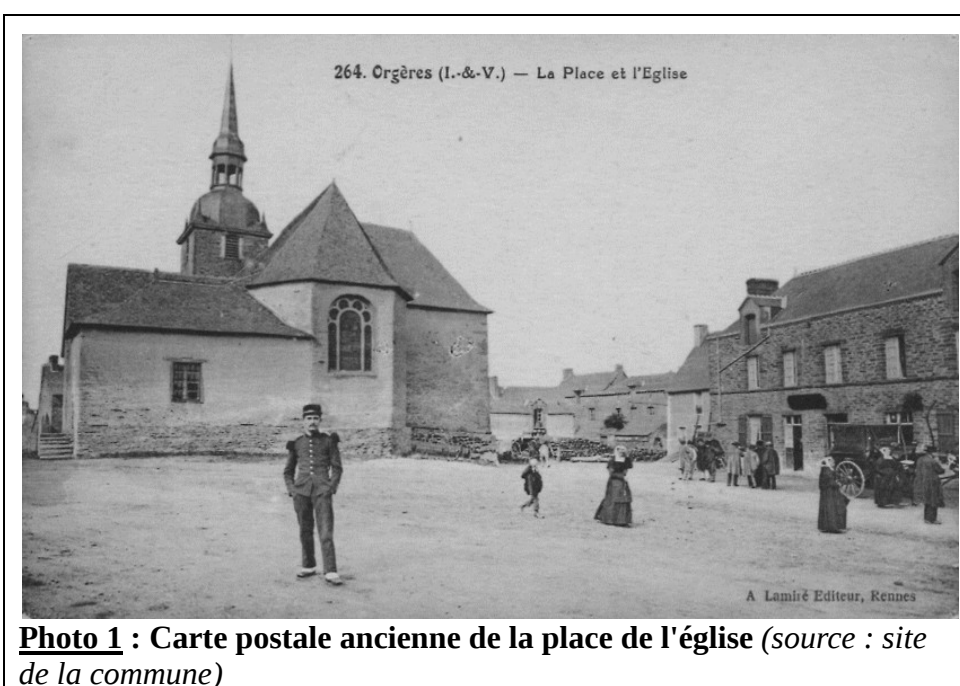


Photo 1 : Carte postale ancienne de la place de l'église (source : site de la commune)

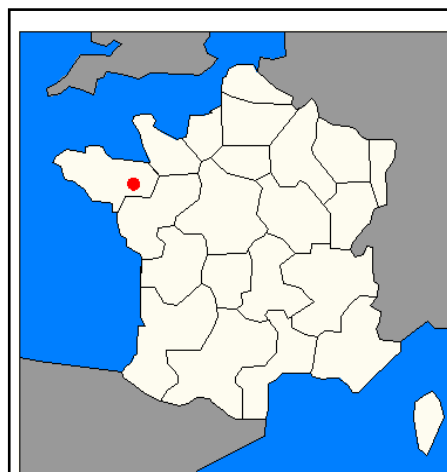
Habitant la commune, j'ai naturellement choisi de repenser l'aménagement de cette place de l'église qui constitue un enjeu majeur pour la dynamique future de la commune. Je commencerai par présenter la commune d'Orgères, ce qui aboutira par la suite à l'élaboration d'un diagnostic de la place. Dans une seconde partie, je proposerai des aménagements tout en respectant au mieux les règlements et intérêts de chacun.

**PREMIERE PARTIE :
DIAGNOSTIC
TERRITORIAL**

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE ORGERES

Situation géographique et administrative

Commune de la région Bretagne, Orgères appartient au département Ille-et-Vilaine (35). Située à environ 15 kms de Rennes, il s'agit de la commune la plus au sud de l'agglomération de Rennes Métropole. Orgères est encadrée par 5 communes limitrophes : Saint-Erblon au nord, Pont-Péan et Laillé à l'ouest, Bourgbarré à l'est et Chanteloup au sud. Enfin, sa superficie couvre 1 633 hectares.

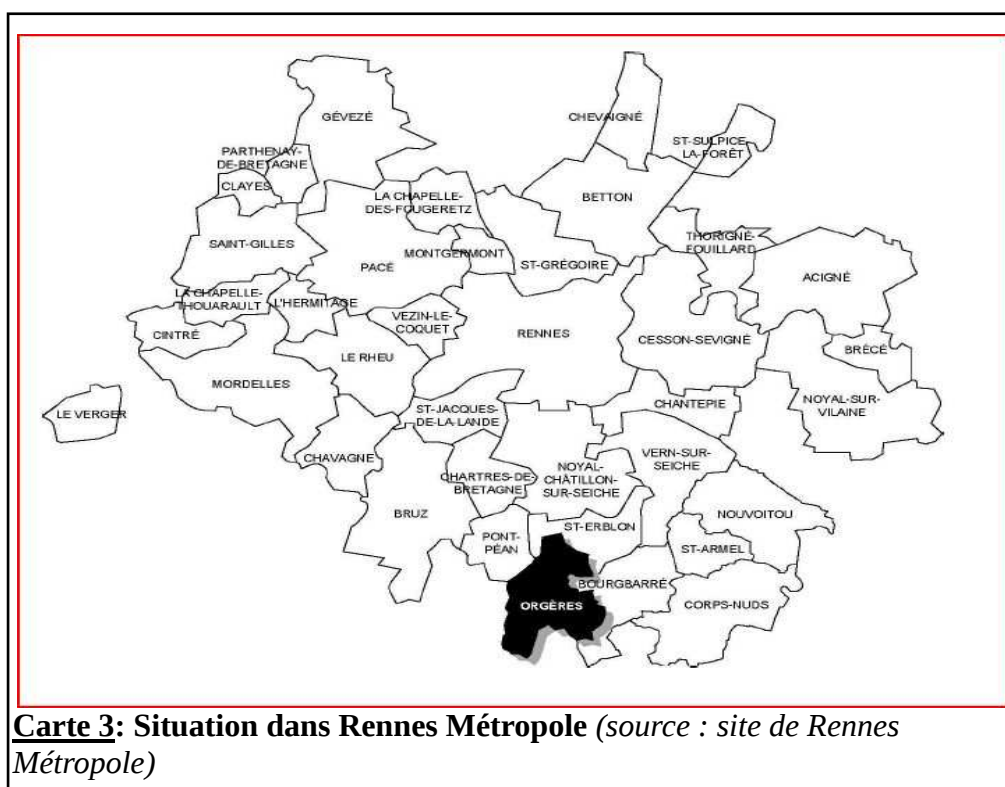


Carte 1: Situation dans la France. Réalisation personnelle (source : géoportail)



Carte 2: Situation en Bretagne. Réalisation personnelle (source : géoportail)

Orgères intègre le 31 décembre 1999 la communauté d'agglomération de Rennes Métropole, comptant aujourd'hui 38 communes. En plus des 4 compétences obligatoires (développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat et politique de la ville dans la communauté), Rennes Métropole a choisi d'exercer trois compétences optionnelles pour les différentes communes : protection et mise en valeur de l'environnement, la voirie et les parcs de stationnement et les équipements culturels et sportifs



Carte 3: Situation dans Rennes Métropole (source : site de Rennes Métropole)

Orgères appartient également au Pays de Rennes. Il s'agit d'un groupement de 67 communes qui possède un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Le territoire communal

- **Relief et hydrographie :**

Sur le territoire communal, les altitudes varient de 112 mètres au sud, à 28 mètres à l'ouest. C'est pourquoi, un panorama très vaste s'ouvre sur toute la région rennaise. La commune est sillonnée par de nombreux cours d'eaux. En effet elle se situe dans les bassins versants de la Vilaine et de la Seiche (un des principaux affluents de la Vilaine). La commune est concernée par un PPRI (Plan de Prévention du Risque naturel Inondation) car en cas de fortes pluies, la commune doit pouvoir faire face au débordement des différents ruisseaux.

- **Géologie :**

Le sous-sol au nord et au sud-est de la commune est essentiellement constitué de schistes et de quartzophyllades. Au Sud-ouest, le sous-sol est constitué de schistes pourprés et de poudingues de Montfort. Ces schistes étaient autrefois exploités dans des carrières sur la commune.

- **Milieux naturels :**

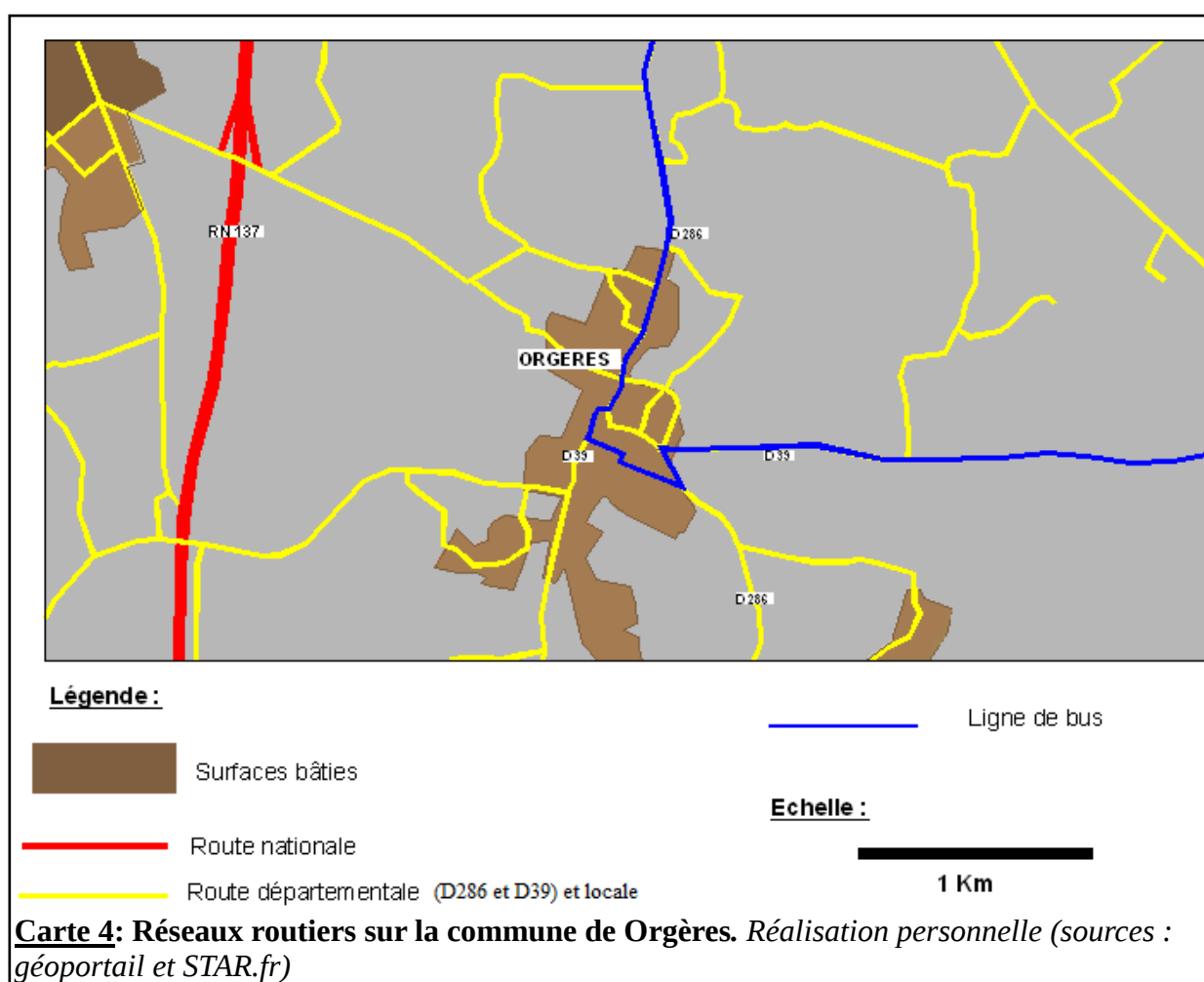
Orgères possède un des plus riches patrimoines de l'agglomération rennaise. On a recensé 21 milieux d'intérêt écologique constitués de boisements, de secteurs au bocage préservé, de landes, de

prairies humides, de ruisseaux... Ces différents milieux sont reliés les uns aux autres par des continuités naturelles, qualifiées de zone de connexion biologique.

- **Agriculture :**

En 2000, 946 ha sont utilisés pour l'agriculture, soit 58% de la surface communale. La majorité des exploitations pratique la polyculture et l'élevage (volailles et bovins). Le nombre d'exploitations professionnelles a considérablement diminué entre 1979 et 2000, il a été divisé par 2 en 21 ans. Il ne reste que 15 sièges d'exploitations professionnelles sur la commune.

Réseaux routiers et transports



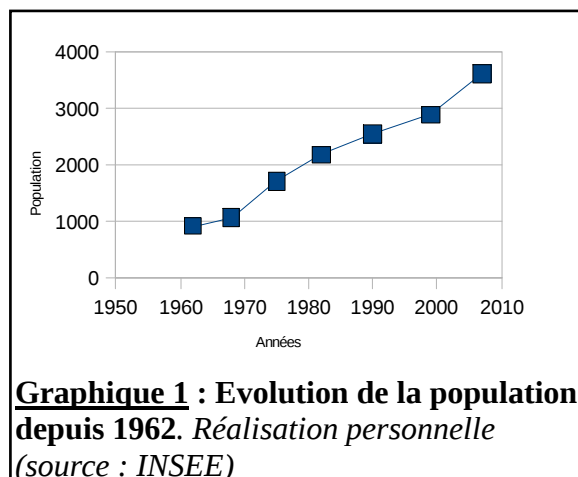
La desserte d'Orgères s'effectue par la RN 137 (axe important reliant Rennes à Nantes), voie express qui tangente la commune sur toute sa partie ouest. Le bourg se trouve au croisement de deux départementales : la RD 39 (Laillé/Orgères/Bourgbarré) et la RD 286 (Saint-Erblon/Orgères/Chanteloup). Le reste du réseau communal se compose de voies locales.

La commune est également desservie par une ligne de bus de la STAR (société de transport de

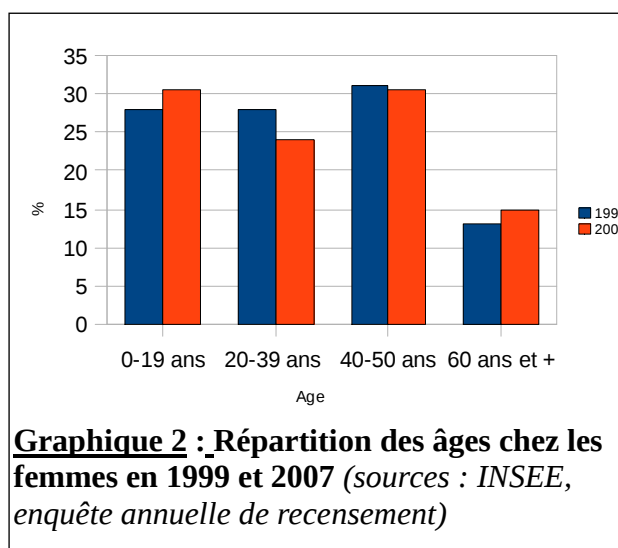
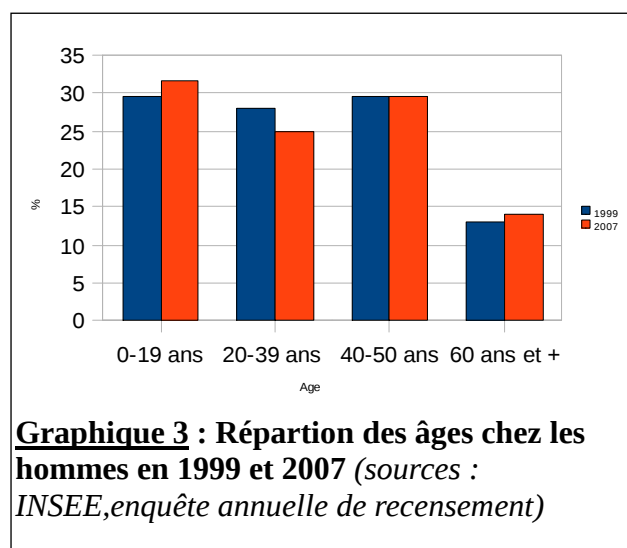
l'agglomération rennaise) : la ligne 74 permettant de se rendre à Rennes. Cette ligne ne passe pas par la place de l'église mais la contourne.

Démographie

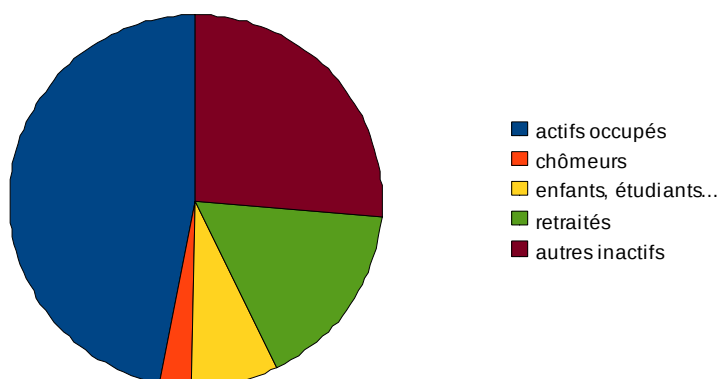
La population de la commune s'accroît régulièrement depuis 1962 (*graphique 1*) surtout depuis 2000. Entre 1999 et 2007 la population est passée de 2 865 à 3 605, soit une croissance de 25,8%. Ce développement peut s'expliquer par la proximité de Rennes qui représente un bassin d'emploi important.



La population Orgéroise est encore jeune puisque plus de 30% de la population ont moins de 20 ans (*graphiques 2 et 3*). Cependant la commune n'échappe pas au vieillissement de la population. En 1990, la part des plus de 60 ans était de 10%, elle est aujourd'hui à plus de 14%.



Actuellement, plus de la moitié des habitants de la commune n'exerce pas d'activité professionnelle (*graphique 4*). Le nombre de retraités est passé de 12,9% à 16,4% de 1999 à 2007, ce qui confirme le vieillissement de la population. Le taux de chômage de la commune est très bas (5,6%). De nombreux actifs choisissent de résider à Orgères par désir de maison individuelle à la campagne. En effet, la commune compte 292 logements de plus qu'en 1999, ce qui représente une augmentation de 27,5%. La part des maisons est de 90,9%. Ceci se voit lorsque l'on entre dans la commune avec la construction de maisons dans des nouveaux lotissements (*photo 2*)



Graphique 4 : Répartition selon le type d'activité. (sources : INSEE, enquête annuelle de recensement 2007)

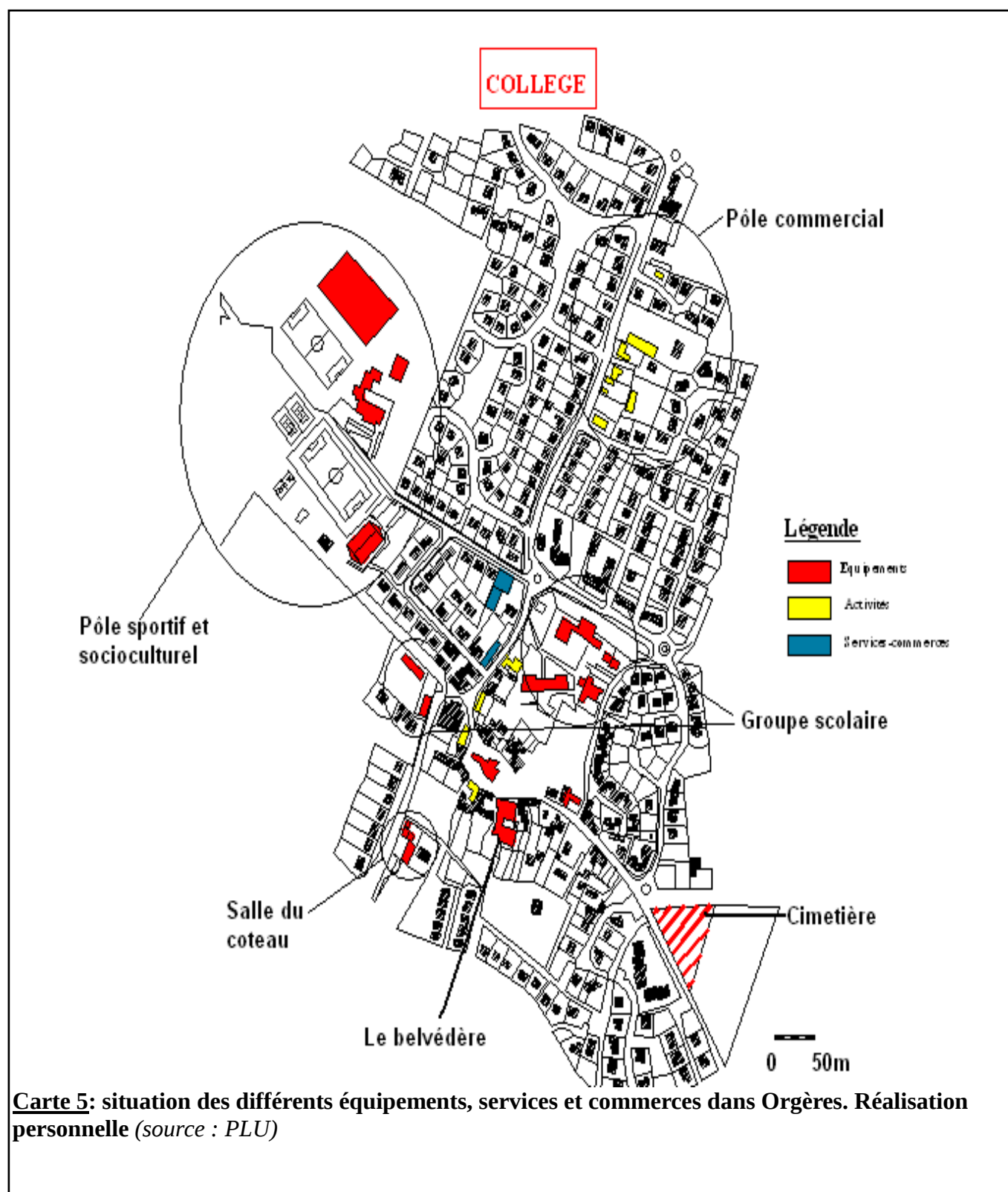


Photo 2 : Lotissement du « Domaine du coteau » (source : Rapport de présentation du PLU)

Équipements, commerces et services

Les équipements publics d'Orgères sont regroupés dans le périmètre du vieux bourg et à sa périphérie immédiate à l'exception des équipements sportifs. La place de l'église reste relativement isolée de la plupart de ces équipements.

- Un pôle central mixte de commerces, services et équipements culturels (ce qui n'est pas entouré sur la carte). Il regroupe 2 bars, un garage, une boulangerie, un tabac presse, ainsi que la mairie, les écoles et le restaurant scolaire et enfin un ensemble culturel (bibliothèque, espace multimédia, salle de réunion...) : le belvédère.
- Un pôle commercial de proximité : une supérette, un coiffeur, une banque, une auto-école, une pharmacie, un dentiste, des médecins...
- Un pôle sportif et socioculturel à l'ouest.
- La salle du coteau au sud et le collège au nord.



On trouve donc au niveau de la place de l'église un bureau de tabac, un bar et le belvédère (espace culturel).



Photo 3: Bureau de tabac



Photo 4: Centre culturel le Belvédère

II. ETUDE DE LA PLACE DE L'EGLISE

1) Localisation de la place

Le bourg d'Orgères possède une organisation linéaire de « village rue » le long de la RD 286. Le centre-bourg est resserré au niveau de l'église Saint-Martin. Ainsi, l'église a été placée sur un promontoire rocheux en schiste. De nombreuses maisons qui constituent le bourg aujourd'hui sont venues se grouper autour. C'est cette place qu'il s'agira d'aménager.

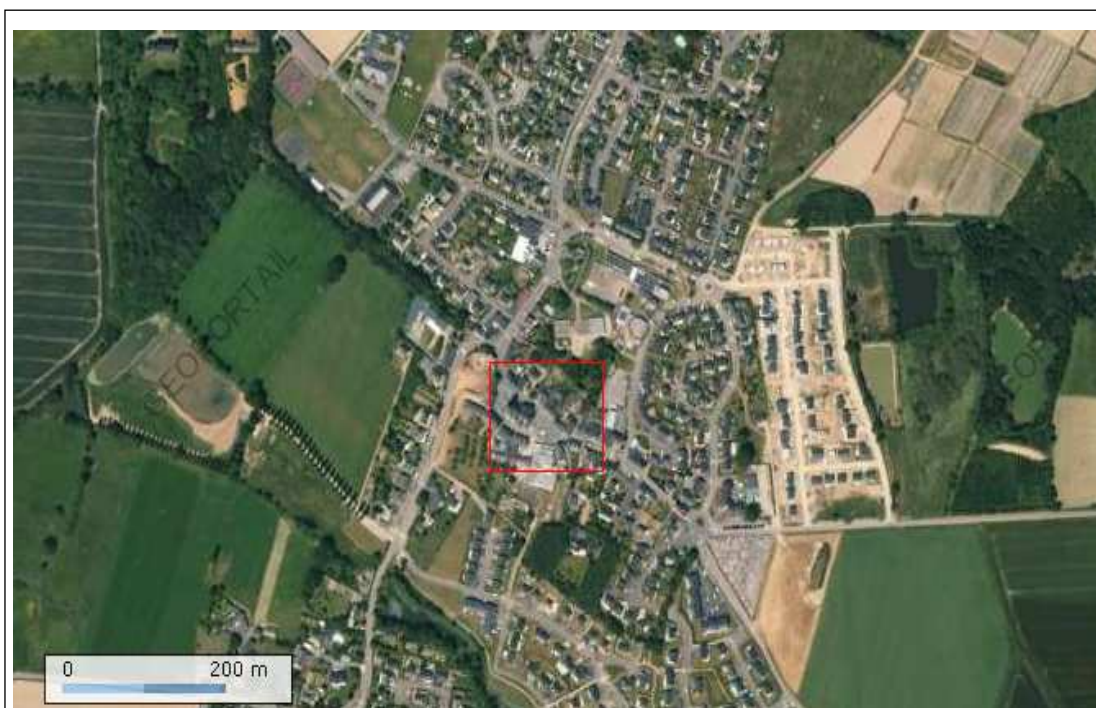
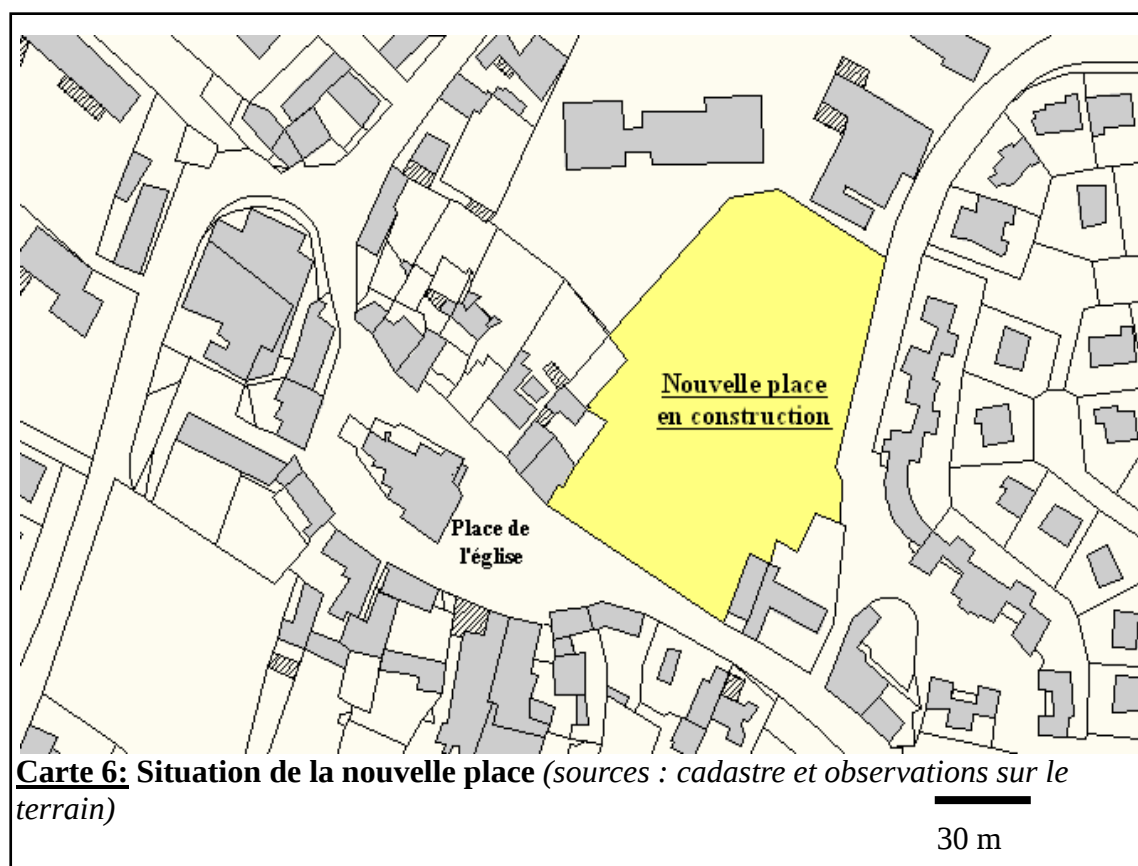


Photo 5: Localisation du lieu d'étude (source : géoportail)



Photo 6 : Place de l'église

Aujourd'hui, le centre-bourg est en construction. Des bâtiments situés autour de l'église ont été détruits afin de permettre l'accès à une nouvelle place.



Carte 6: Situation de la nouvelle place (sources : cadastre et observations sur le terrain)



Photo 7 : Place en construction aujourd'hui



Photo 8: La nouvelle place dans quelques mois
(source : site de la commune)

La résidence présente sur la place comprendra au total 68 logements dont 24 en accession aidée (aide accordée par Rennes Métropole et le Conseil Général). 1 300 m² de locaux permettront la venue de nouveaux commerces (un coiffeur et un boucher sont déjà installés). Il s'agit donc d'assurer une liaison entre cette nouvelle place et la place de l'église.

2) Utilisations actuelles de la place

- **Un lieu de passage :**

La place de l'église est un lieu très utilisé pour traverser la commune, que ce soit par les automobilistes, les piétons ou les cyclistes. Certains camions l'empruntent également, ce qui peut poser problème pour la circulation et la sécurité.

- **Un espace de stationnement :**

La place est aussi utilisée pour le stationnement des voitures. La présence de quelques commerces entraîne l'arrêt des automobilistes sur les emplacements prévus mais aussi le long de la route. La présence proche de la mairie et de l'espace culturel le Belvédère provoque aussi le stationnement de voitures sur la place. Enfin, les usagers y stationnent également lors des offices religieux et des célébrations (mariage, enterrement...). Cependant, en semaine, une grande partie des habitants étant au travail la journée, la place est surtout occupée le soir et le weekend.

- **Utilisations occasionnelles :**

La place est aussi utilisée plus occasionnellement dans la semaine, par exemple avec le marché le samedi matin. Cependant celui-ci sera déplacé sur la nouvelle place au mois de septembre. Dans l'année, la place est aussi utilisée de façon provisoire, notamment par la braderie, la fête de la musique ou encore la course de vélo.

3) État actuel de la place

- **Une morphologie accidentée :**

La place de l'église se situe en hauteur par rapport au reste du bourg. La place est donc en pente et on trouve la présence d'une petite descente assez dangereuse. De plus le revêtement est relativement abîmé



Photo 9 : Descente et virage



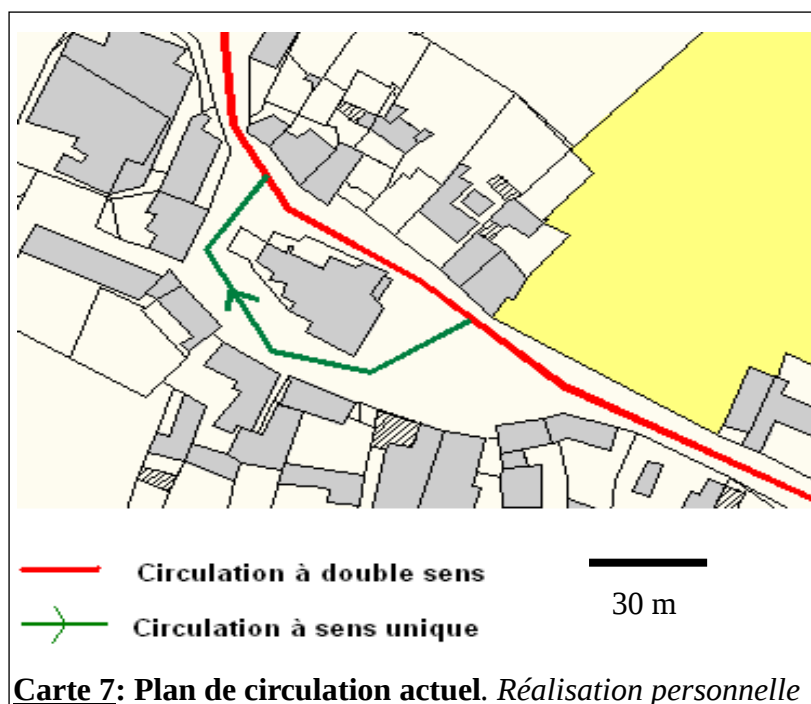
Photo 10 : Revêtement abîmé



Photo 11 : Revêtement en mauvais état

- **Circulation :**

Derrière l'église, la circulation est à sens unique. Mais sur la route principale, la circulation est à double sens malgré parfois l'étroitesse de la rue. Les plus gros véhicules ont donc du mal à passer, ce qui gêne encore plus la circulation.



Il n'y a en plus pas de trottoirs, excepté sur une petite portion mais il est alors de quelques dizaines de centimètres.



Photo 12 : Absence de trottoir



Photo 13: Trottoir très étroit

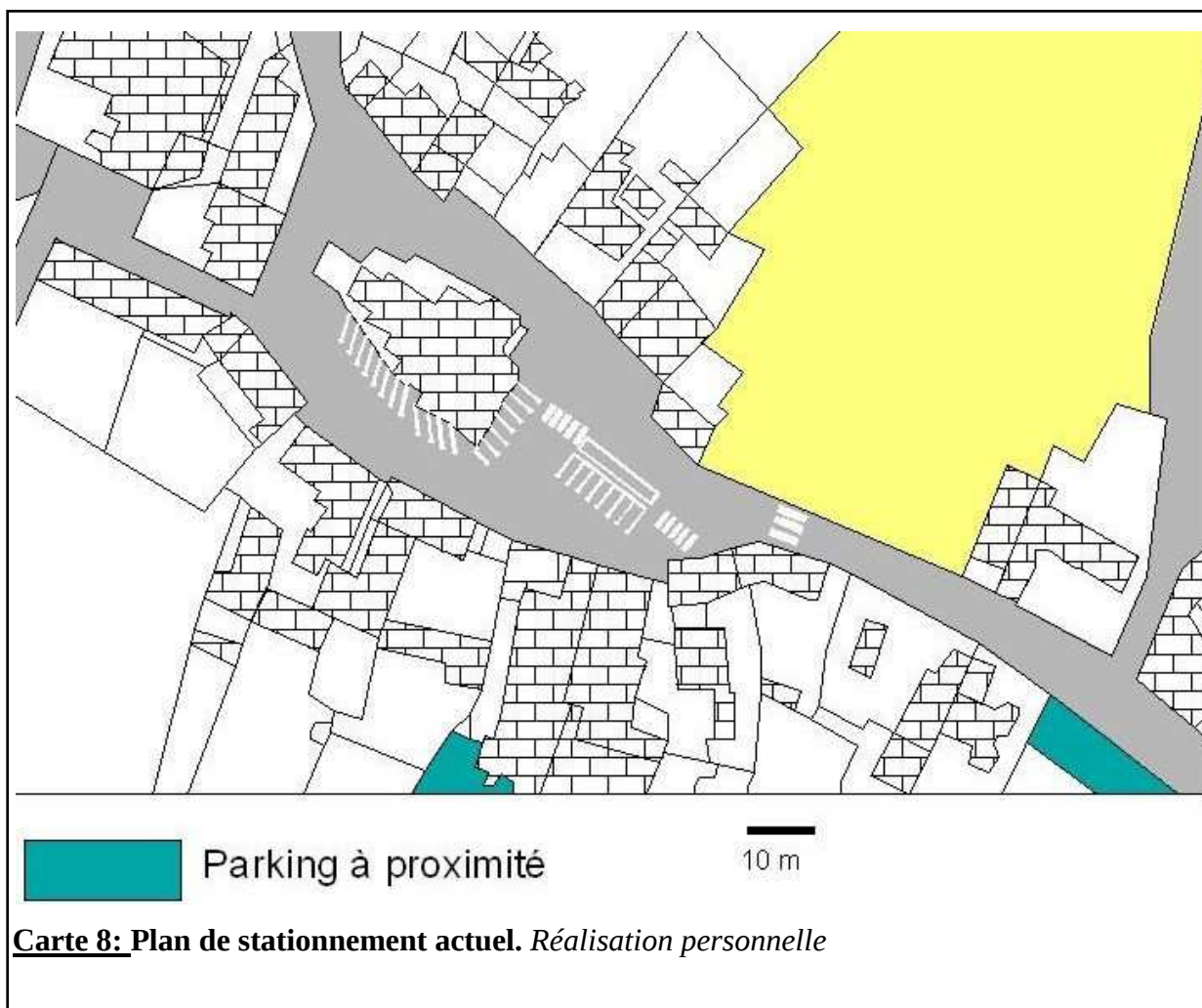
Tout ceci est donc très dangereux pour les piétons et les cyclistes du fait du manque de trottoirs, de passage piétons et de visibilité dans les virages. L'accès aux handicapés et aux poussettes est quant à lui pour l'instant inexistant.



Photo 14: Insécurité pour les piétons

- **Stationnement :**

On peut trouver autour de la place une trentaine de places marquées au sol (dont deux places handicapées). Des véhicules se garent également à d'autres emplacements non marqués au sol, notamment à côté du bureau de tabac. La place est donc par moment remplie de voitures. Ce manque d'organisation nuit à la mise en valeur du patrimoine, donne un sentiment d'insécurité et peut gêner la circulation.



D'autres parkings se trouvent à proximité de la place mais les usagers n'en ont pas forcément connaissance. Par exemple, derrière le Belvédère se trouve un parking d'une dizaine de places. Mais il n'est quasiment jamais utilisé, ce qui est dommage car il présente un cadre agréable et offre un panorama sur la commune.



Photo 15 : Parking derrière le belvédère

Enfin, devant la mairie on trouve encore 6 places de parking. Mais le manque de sécurité pour les piétons n'incite pas les usagers à l'utiliser pour se rendre sur la place

- **Végétation et mobilier urbain :**

Des espaces sont prévus sur la place en construction pour la plantation de quelques arbres et arbustes. Même si on note un effort de la municipalité, la végétation sur la place de l'église se résume à quelques jardinières et des parterres autour de l'église.

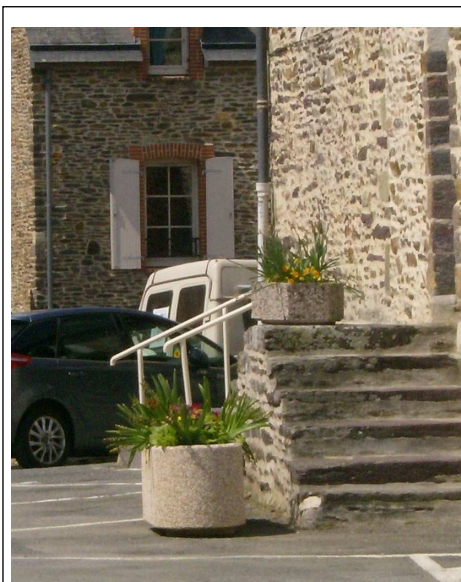


Photo 16: Jardinière autour de l'église

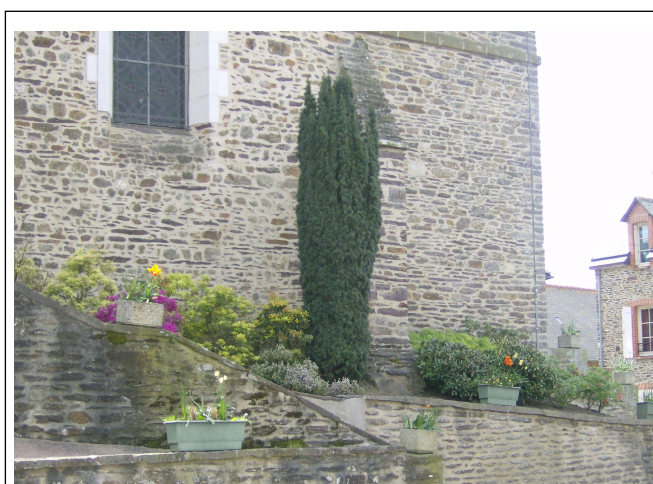


Photo 17: Parterre autour de l'église

La place garde donc un aspect très minéral puisque entièrement recouverte de goudron et consacrée aux véhicules. Le mobilier urbain est quand à lui quasi inexistant. On ne trouve que trois poubelles et un parking à vélo.

- **Réseaux :**

Les réseaux électriques et téléphoniques sont aériens et les luminaires sont trop voyants. Ceci encombre l'espace et a un impact paysager négatif. L'écoulement des eaux pluviales n'est pas très bien assuré car le terrain est en pente et on ne trouve qu'une seule bouche d'évacuation.



Photo 18 : Réseaux aériens trop voyants



Photo 19 : Une des deux bouches d'évacuation sur la place

L'analyse de tous les différents points évoqués précédemment a permis de mettre en évidence un certain nombre de défauts sur le lieu d'étude. Les principaux problèmes rencontrés sont donc essentiellement dus à la circulation et au stationnement. Le manque d'organisation provoque une insécurité pour tous les usagers. La configuration de la place ainsi que la trop grande importance accordée aux voitures n'attirent pas les Orgérois au centre de la commune.

4) Réglementations

Le règlement en vigueur à Orgères est le PLU (Plan local d'urbanisme), réalisé en janvier 2008. La place de l'église se trouve en zone UA, c'est-à-dire en zone centrale, centre ville ou centre-bourg, comportant du logement, du commerce, des équipements... La plus grande partie se situe en zone UA2 mais quelques endroits se trouvent en zone UA1 (ce sont les zones de plus fortes densités). Cependant, il n'y a pas de différences importantes dans le règlement entre ces deux secteurs. Quelques points importants pour l'aménagement de cette place sont à relever :

- ✓ Distribution d'énergie électrique : « Les lignes ou conduites de distribution ainsi que les branchements doivent être installés en souterrain ou intégrés au bâti. »
- ✓ « Lorsque le réseau correspondant existe, les eaux pluviales recueillies sur le terrain doivent y être dirigées par des dispositifs appropriés. »
- ✓ « Les espaces de stationnement extérieurs sont conçus de façon à limiter l'imperméabilisation des sols ».
- ✓ « Des espaces libres paysagers, à dominante végétale, doivent être aménagés et représentés au minimum : 10 % de la superficie du terrain ». « Ces espaces peuvent comprendre des aires de jeux, de détente et de repos mais, en aucun cas, les aires de stationnement et aménagements de voirie. »
- ✓ « Les aires de stationnement des véhicules doivent comporter un arbre pour 6 emplacements de stationnement en aérien ».

On remarque alors (d'après le diagnostic effectué précédemment) qu'une partie de ces points du règlement ne sont pour l'instant pas appliqués.

Le PLU possède une annexe « Patrimoine bâti d'intérêt local » donnant des prescriptions et recommandations particulières pour certaines bâtiments. Quelques habitations autour de la place y sont répertoriées, mais l'église n'en fait pas partie. Elle ne se situe pas non plus dans un périmètre de protection de 500m.

III. LES ENJEUX

De par sa situation, la place de l'église tient un rôle important dans la vie de la commune. L'objectif de la municipalité est de faire du centre-bourg un lieu accessible pour tous les Orgérois. La place présente donc plusieurs enjeux importants.

➤ **Enjeu 1 : créer une ambiance de village**

Actuellement, la place est essentiellement utilisée comme lieu de passage et de stationnement. Or la place d'un centre-bourg doit être un lieu vivant et de rassemblement. L'enjeu est donc de mettre en place un espace agréable et attractif. Pour cela, il faudra réfléchir à la végétation et au mobilier urbain. La commune d'Orgères présente également un patrimoine bâti intéressant (l'église et les habitations autour). Il faut donc mettre en évidence ce patrimoine local.



Photo 20 : Cette maison, la plus vieille de la commune, date du XIII^{ème} siècle.

➤ **Enjeu 2 : renforcer l'animation dans le domaine commercial**

Une dizaine de commerces devraient s'implanter dans les nouveaux locaux sur la place en construction et deux autres commerces sont déjà installés depuis plusieurs années sur la place de l'église. La municipalité souhaite faire en sorte que les commerces de proximité puissent vivre de leurs activités en donnant envie aux habitants de venir dans le centre-bourg.

➤ **Enjeu 3 : améliorer la circulation et la sécurité**

L'enjeu est de renforcer la sécurité des usagers, en particuliers des piétons et de donner plus de fluidité à la circulation.

➤ **Enjeu 4 : le stationnement**

L'enjeu est de maîtriser la quantité et la localisation des parcs de stationnement en conciliant les besoins en stationnement (notamment pour ne pas nuire aux commerces), la consommation de l'espace et l'impact visuel.

DEUXIEME PARTIE : LES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS

I. ATTENTES DE LA POPULATION

Afin de mieux connaître les besoins de la population, j'ai interrogé des personnes (nombre peu élevé) le samedi 25 avril lors du marché. Les personnes interrogées se sentent très concernées par l'aménagement du centre-bourg car l'aménagement actuel ne leur convient pas. En effet le principal problème relevé est le manque important de sécurité. L'absence de trottoir est souvent soulignée. Les personnes interrogées se plaignent également du stationnement qui est mal organisé. Ces personnes accepteraient une diminution du nombre d'emplacements sur la place de l'église, à condition que l'aménagement leur permette de se rendre facilement aux commerces. Enfin, les personnes interrogées attendent de la nouvelle place en construction de la convivialité ainsi que le regroupement de commerces de proximité. Mais certains soulignent le manque de végétation sur la place de l'église.

Les commerçants présents sur le marché ont également été interrogés. Pour l'instant l'emplacement du marché ne leur convient pas forcément (il se situe sur la place de l'église). En effet le terrain est en pente et les eaux pluviales s'écoulent mal. L'occupation de la place par le marché empêche le stationnement des clients. Certains préfèrent donc continuer leur route. Enfin, un des commerçants a souligné le fait qu'il avait du mal à ce rendre sur le marché avec son camion.

Il est donc important pour la population de proposer un nouvel aménagement afin qu'elle puisse se réapproprier la place de l'église. En ce qui concerne le marché, la municipalité a décidé de le déplacer sur la nouvelle place en septembre, après la fin des travaux. Ceci pourrait déjà réduire une partie des problèmes.

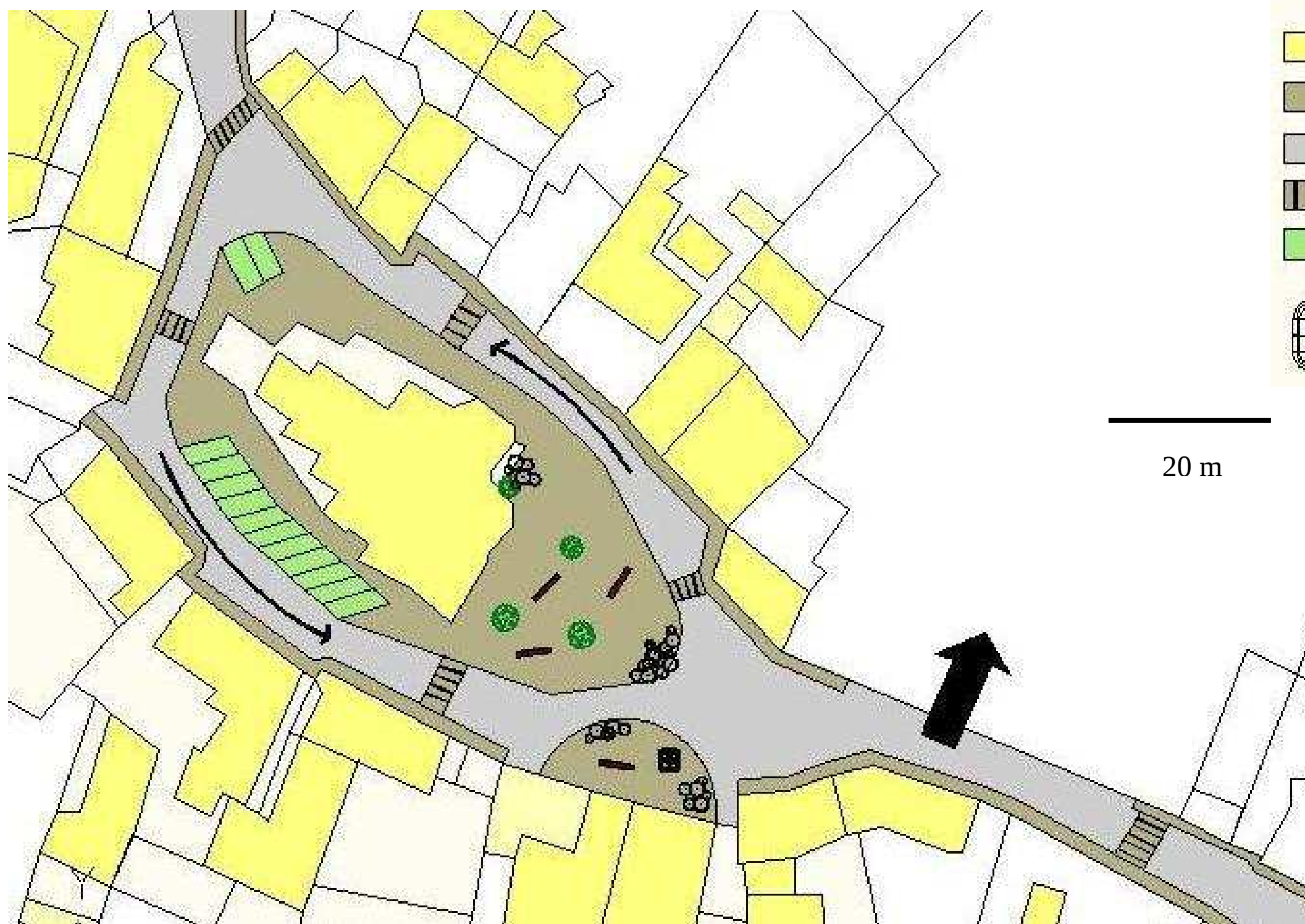
II. PRESENTATION GLOBALE DU PROJET

Le principal problème à résoudre est de concilier la fonction de trafic et celle de vie sociale. En effet nous nous comportons tour à tour en piéton ou en automobiliste. Aujourd'hui, notre mode de vie nous incite donc à veiller aux intérêts de chacun.

L'idée est de prévoir des endroits réservés aux piétons avec un revêtement différent. Deux espaces de ce type seront créés : un devant le belvédère et un derrière l'église à la place des places de stationnement actuelles. On y trouvera par exemple de la végétation, des bancs (pour l'instant inexistants sur la place). Ceci permettra à la population de profiter du centre-bourg comme lieu de détente mais c'est aussi une façon de mettre en valeur l'église, aujourd'hui entourée de voitures.

Étant donné la largeur de la chaussée et afin de permettre l'installation de trottoirs, je propose la mise en place d'un sens unique autour de l'église. De plus des passages piétons seront rajoutés pour relier les trottoirs et les espaces piétonniers entre eux. Enfin une partie seulement des places de parking seront conservées mais une signalisation indiquera aux usagers la présence des autres parkings à proximité.

PLAN MASSE GLOBAL DU PROJET



Légende

- Espace bâti
- Espace piétonnier (y compris trottoirs)
- Espace routier
- Passage piéton
- Stationnement (en pelouse)
- Fontaine

- Arbre
- Parterre de plantes
- Banc
- Entrée des voitures sur la nouvelle place

III. DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS PROPOSES

1) Un centre-bourg plus accueillant

- Des espaces piétonniers :

Afin que le piéton se sente plus en sécurité et se réapproprie la place, deux zones piétonnes seront créées. Elles remplaceront les places de stationnement qui occupent actuellement la totalité de la place. Un de ces espaces se situera devant le belvédère et l'autre juste en face, collé à l'église (voir plan masse). Voir les croquis 2 et 3.

- La végétation :

Les plantes donneront de la couleur (pour contraster avec les couleurs sombres des revêtements) et permettront d'égayer la place. A Orgères, on trouve beaucoup de landes. On peut donc choisir de planter sur la place des plantes comme la bruyère et le genêt, qui rappelleront la campagne de la commune. On trouve ces plantes aussi bien à l'état naturel que dans les jardins. On peut également choisir des plantes comme l'hortensia et le rhododendron, très colorées et rappelant la Bretagne. Enfin On peut planter quelques arbres tels que le prunus, coloré et de dimension moyenne, ou des bouleaux, très présents dans la commune.

		
Bruyère	Genêt	Hortensia
		
Rhododendron	Prunus	Bouleau

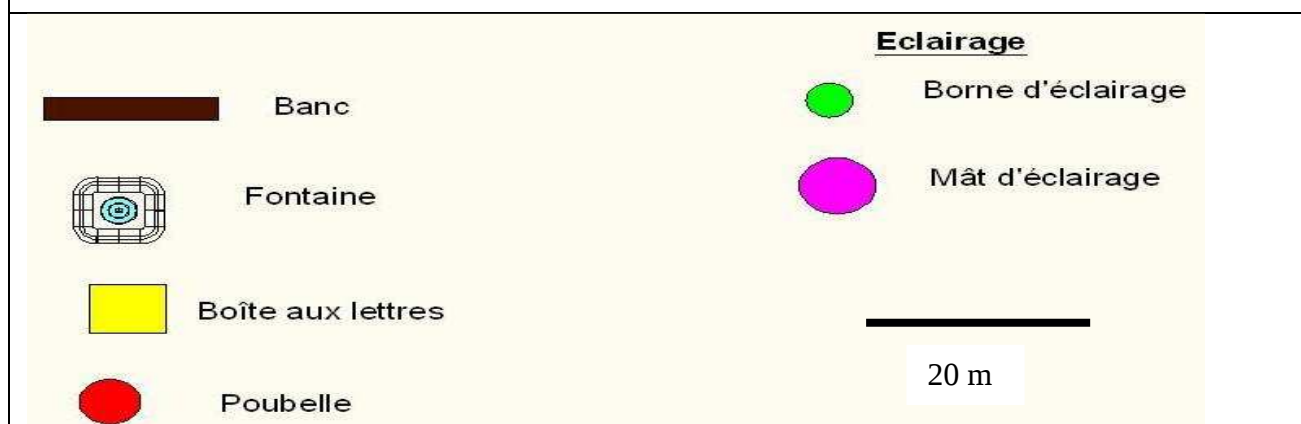
Tableau 1 : exemples de plantations (sources : différents sites internet)

- **Le mobilier urbain :**

Il est nécessaire de réfléchir aux éléments de mobilier urbain et de bien étudier leur positionnement de façon à éviter les éléments inutiles.



carte 9 : localisation des différents mobiliers urbains



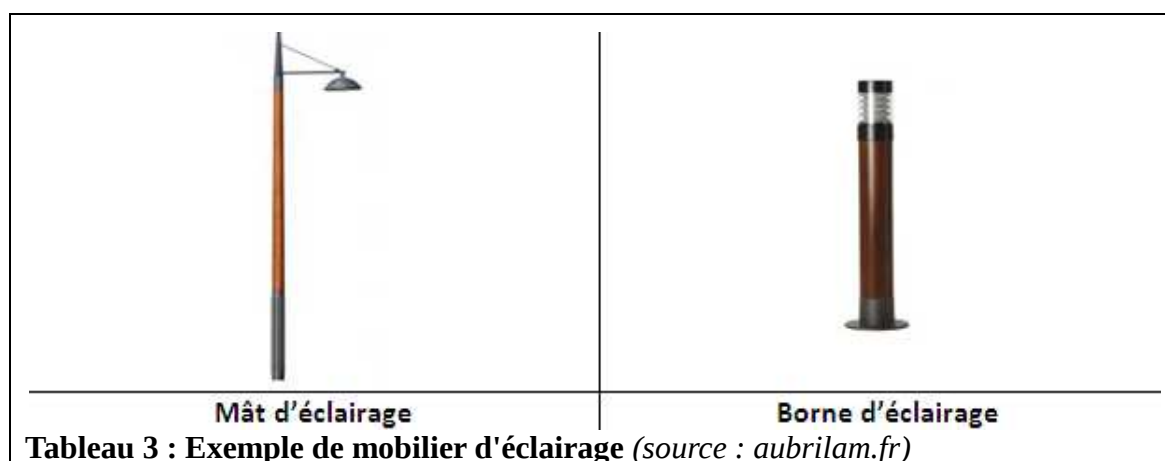
Des bornes d'éclairage seront placées sur les espaces piétonniers afin de mettre en valeur la

végétation et les bâtiments autour. De plus, leur petite taille limite leur impact visuel. Des mats d'éclairage seront placés le long des bâtiments pour éclairer la chaussée et les trottoirs. Leur choix sera important pour être en accord avec l'habitat.

Pour le type de mobilier urbain, on peut opter pour le développement durable avec le choix de mobilier en matériaux recyclés.

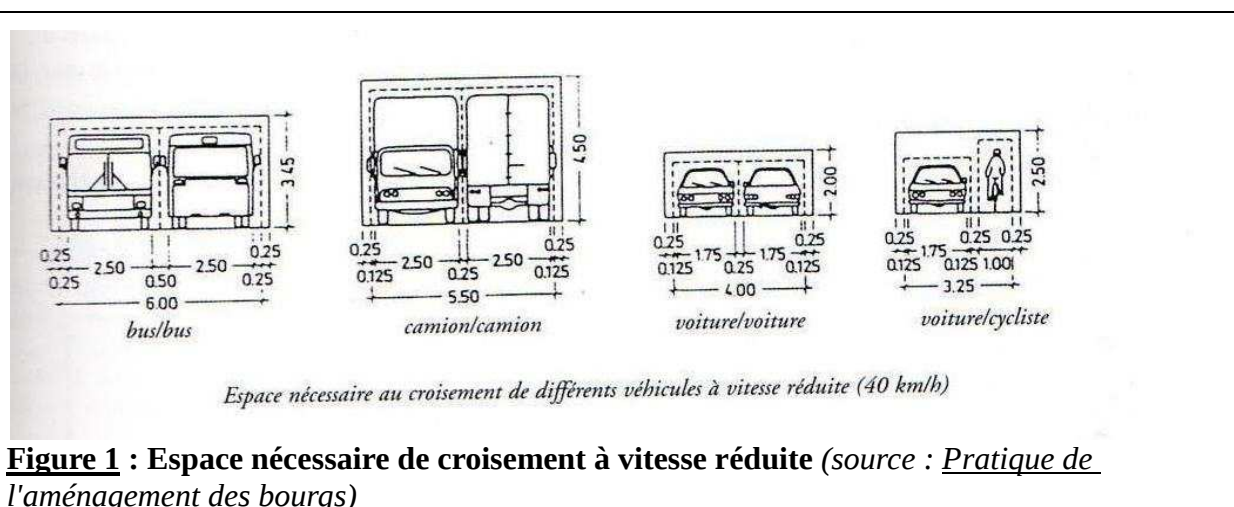


Le bois est une matière première renouvelable, son utilisation s'insère parfaitement dans une stratégie de développement durable. De plus, ce type de mobilier urbain en bois est idéal dans un bourg rural. Les éléments d'éclairage sont également de ce type.

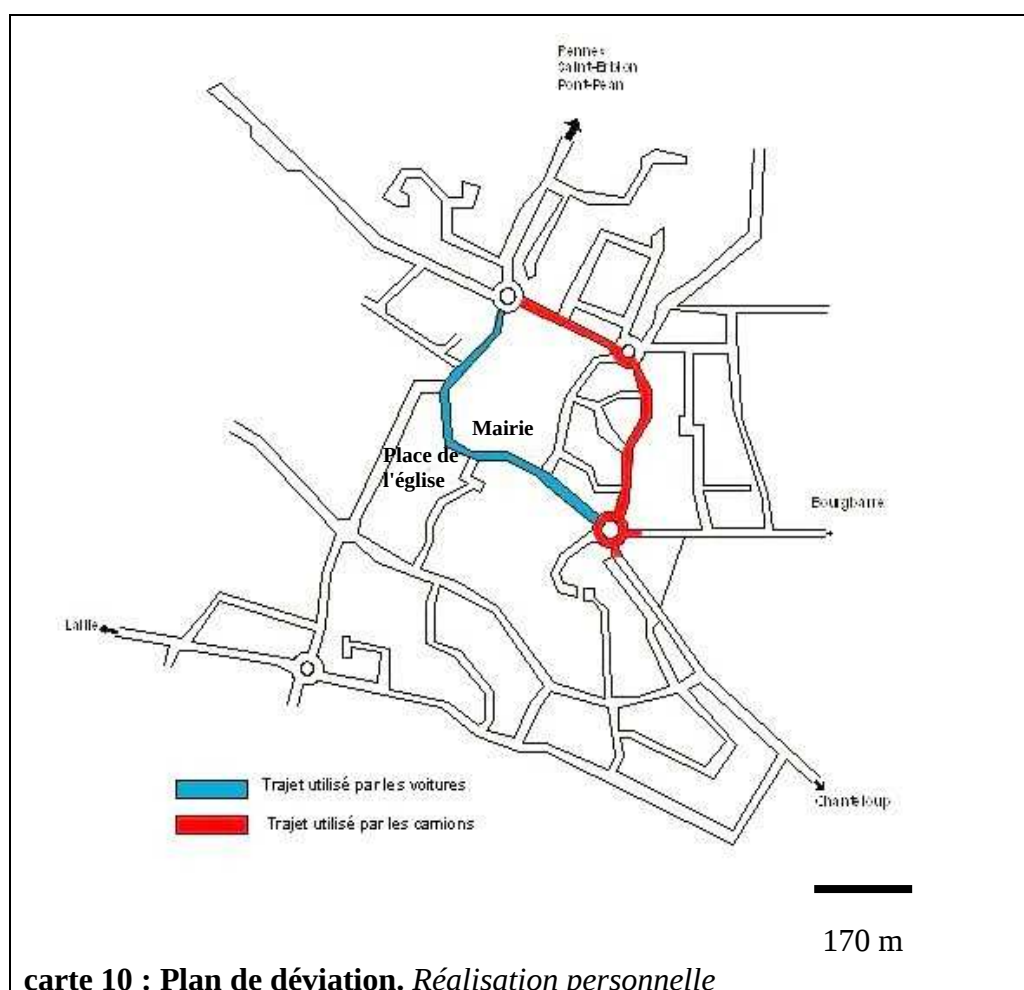


2) La circulation : plus de sécurité

Je propose la mise en place d'un sens unique autour de l'église. Cela nécessite donc une signalisation particulière. Des panneaux « sens interdit » et « sens unique » pourront être installés. La présence de virages rend la traversée de la voie dangereuse. C'est pourquoi le sens de circulation a été choisi ainsi. Mais le problème reste posé au niveau de l'entrée nord de la place. En effet la largeur de la chaussée est par endroit à peine supérieur à 6m. Or la circulation est ici à double sens et le trottoir doit être agrandi.



La place est située en zone 30km/h. D'après la figure, le croisement de deux voitures à vitesse réduite nécessite une largeur de 4m. On peut donc se permettre de construire un trottoir de 1m, à condition que la circulation des camions soit déviée.



Des panneaux indiquant la direction à suivre pour les véhicules transportant de la marchandise seront placés sur les différents ronds-points.

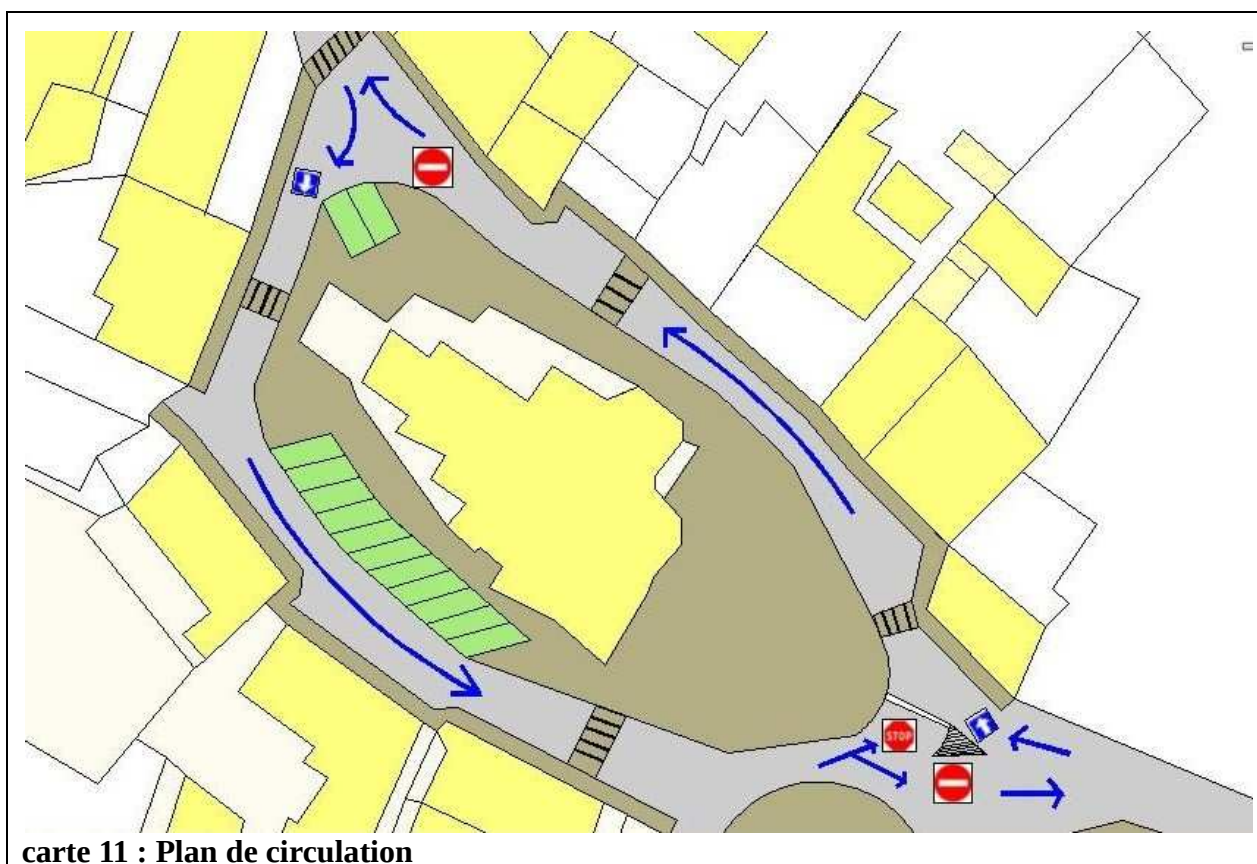


Figure 2 : Panneau indiquant la déviation. Réalisation personnelle

Sur les autres portions où la circulation est à sens unique, les trottoirs pourront être élargis à 1,5m. Enfin au niveau des passages piétons, le trottoir sera abaissé afin de permettre l'accès aux handicapés et aux poussettes.

Quant aux vélos, la mise en place de couloirs spéciaux ne serait pas fondée puisque il n'y a pas de réseau de pistes cyclables (il faudrait y réfléchir à l'échelle de la commune). De plus, la largeur de la chaussée ne le permettrait pas. Cependant avec le réaménagement de la place, la circulation pour les cyclistes est moins dangereuse grâce au sens unique.

On obtient donc le plan de circulation suivant sur la place :



carte 11 : Plan de circulation

3) Le revêtement du sol

Compte tenu de son état, le revêtement du sol est complètement à refaire. Il y a alors deux objectifs :

- Permettre à l'usager de distinguer les espaces dédiés aux piétons ou à l'automobile
- Valoriser une identité locale.

Pour les espaces piétonniers, on peut utiliser un dallage en schiste ou en mélange schiste/granite, rappelant à la fois la Bretagne et l'architecture locale. La chaussée sera recouverte d'un enrobé. L'impact psychologique du matériau routier sera compensé par :

- L'utilisation de végétaux sur la place donnant de la couleur
- La suppression des peintures au sol, notamment pour les passages piétons et les emplacements de parking. Les passages piétons seront matérialisés par un dallage ou des pavés.



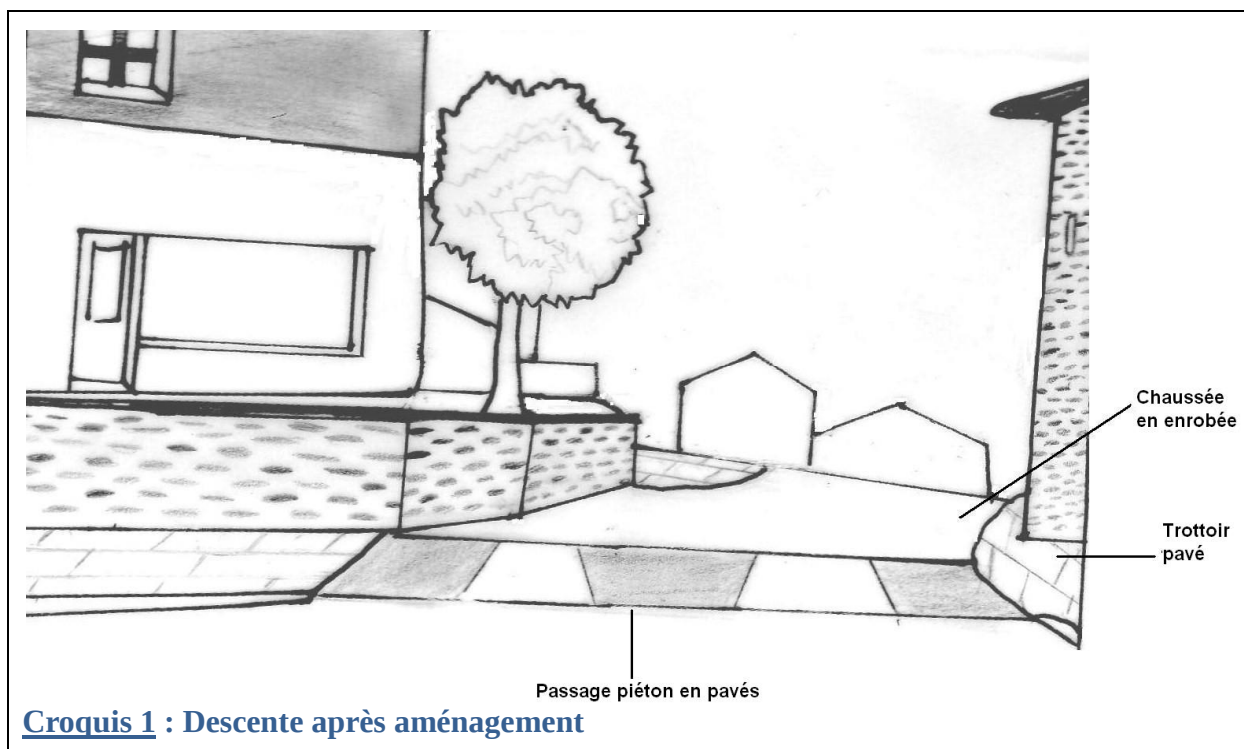
Photo 21 : Exemple de passage piéton (exemple pris dans la commune)

Enfin, les travaux au niveau du revêtement permettront l'enfouissement des réseaux électriques (conformément au PLU) et à l'amélioration de l'évacuation des eaux pluviales (par exemple : plus de bouches d'évacuation).

Exemple d'aménagement :



Photo 22 : Descente avant aménagement



Croquis 1 : Descente après aménagement

4) La maîtrise du stationnement

La création des espaces piétonniers provoque la suppression d'une grande partie des places de parking. Le parc de stationnement doit donc être totalement repenser. Les besoins en stationnement doivent être satisfaits, en particulier pour ne pas nuire aux commerces présents sur la place. C'est

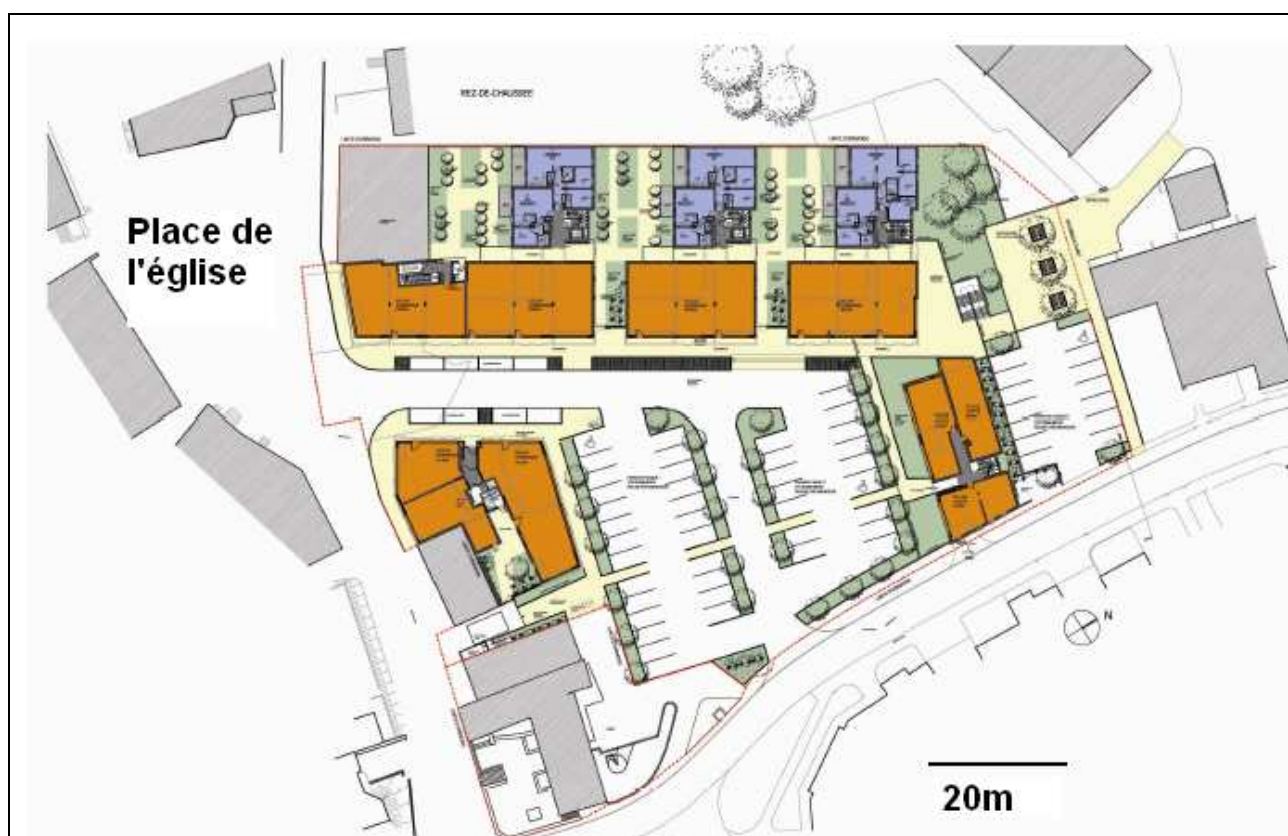
pourquoi une dizaine de places seront conservées devant le bar ainsi que deux devant le bureau de tabac. Ces dernières devront cependant être des emplacements de « stationnement –rapide ». Pour diminuer l'impact visuel, les emplacements seront recouverts de pelouse. En effet, en l'absence de voitures, ce traitement valorise l'aspect rural du bourg. De plus, ce type de couverture limite l'imperméabilisation du sol, conformément au règlement du PLU.



Photo 23 : Exemple de stationnement en pelouse (source : *Pratique de l'aménagement des bourgs*)

A proximité immédiate de la place, on trouve d'autres parkings pouvant répondre aux besoins en stationnement. On peut citer les deux préalablement décrits dans la partie diagnostic : celui derrière le belvédère (une dizaine de places) et celui devant la mairie (6 places). Mais le premier est mal connu des usagers. Il est donc important d'en indiquer sa présence proche par l'implantation d'un panneau devant le belvédère (voir croquis 2).

D'autre part, la construction de la nouvelle place prévoit un nombre de places suffisants. Elles pourront être utilisées à la fois par les habitants et par les usagers des commerces. Enfin, l'accès à ces futurs parkings se fera par différents endroits ce qui évite l'encombrement de la circulation.



carte 12 : Plan masse de la nouvelle place

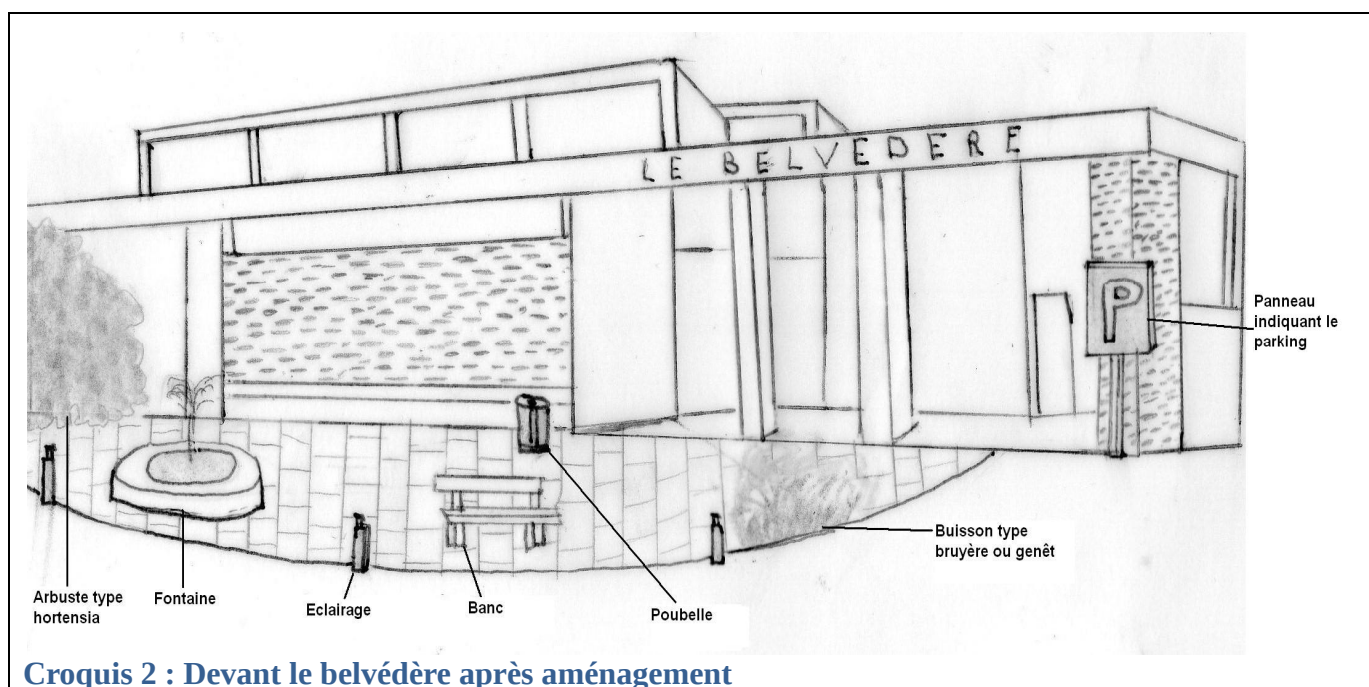
La liaison entre les deux places se fait donc facilement puisque les personnes se garant sur la nouvelle place peuvent se rendre aisément sur la place de l'église grâce à l'ensemble des trottoirs et passages piétons.

5) Exemples d'aménagements

Voici des croquis représentant un aménagement possible des deux espaces piétonniers :



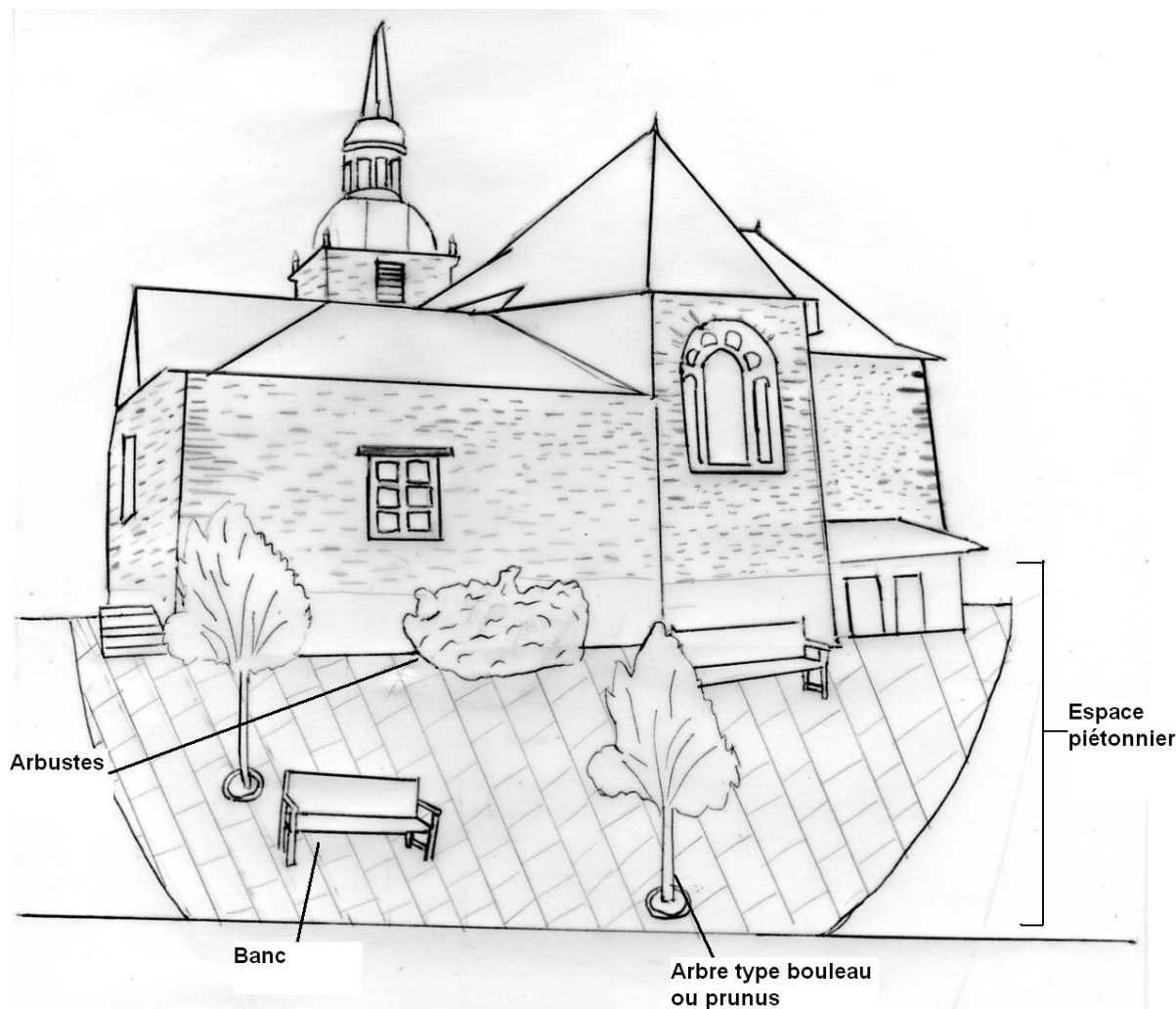
Photo 24 : Devant le belvédère avant aménagement



Croquis 2 : Devant le belvédère après aménagement



Photo 25 : Derrière l'église avant aménagement



Croquis 3 : Derrière l'église après aménagement

Aspects financiers

Mon projet ne prend en compte aucune dimension financière. Les propositions d'aménagements pour la place de l'église ne sont pas forcément en adéquation avec les moyens financiers de la commune. En effet pour l'instant le conseil municipal a retenu un bureau d'étude de rennes pour un montant de 29 323 euros TTC afin de réaliser une étude préalable. Un comité de pilotage a également été constitué. Cependant aucun budget précis pour l'aménagement de la place n'a été voté.

CONCLUSION

La commune d'Orgères s'efforce depuis plusieurs années d'améliorer les équipements qu'elle propose à ses habitants : le centre culturel du belvédère, le collège, la nouvelle salle de sport... Elle a pour objectif l'aménagement du centre-bourg, déjà commencé avec la construction d'une nouvelle place. Mon projet a permis de mettre en évidence un certain nombre de problèmes au niveau de la place de l'église. Les principaux étant le manque de sécurité et l'absence d'« ambiance de village »

Les aménagements proposés dans ce projet tentent d'accorder plus d'importance aux piétons, à la végétation et à la vie des commerces. Les plans de circulation et de stationnement ont dû être totalement refaits.

Il serait intéressant de comparer ce projet avec l'étude demandée par la commune et, d'ainsi, voir si les aménagements proposés sont du même genre.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE. - *Charte de qualité « Cœurs de villages »* : architecturale et paysagère des opérations. - ORLEANS : 1997. – 95 p.

DELAVALT-LECOQ T. - Pratique de l'aménagement des bourgs. - RENNES : Editions APOGEE, 2000. - 109 p

GUY C., GIVORD L. - RENNES : Le pari d'une agglomération multipolaire. - GUEMENOS : Editions de l'aube, 2004. – 200 p.

DOCUMENTS DE REFERENCE

Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Orgères

Dossier communal sur le risque majeur sur la commune d'Orgères

SITES INTERNET

Site de la commune d'Orgères : www.orgeres.fr

Site de RENNES/METROPOLE : www.rennes-metropole.fr

www.geoportail.fr

www.cadastre.gouv.fr

www.recensement.insee.fr

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES CARTES :

Carte 1: Situation dans la France. Réalisation personnelle (source : géoportail).....	8
Carte 2: Situation en Bretagne. Réalisation personnelle (source : géoportail).....	8
Carte 3: Situation dans Rennes Métropole (source : site de Rennes Métropole).....	9
Carte 4: Réseaux routiers sur la commune de Orgères. Réalisation personnelle (sources : géoportail et STAR.fr).....	10
Carte 5: situation des différents équipements, services et commerces dans Orgères. Réalisation personnelle (source : PLU)	13
Carte 6: Situation de la nouvelle place (sources : cadastre et observations sur le terrain).....	16
Carte 7: Plan de circulation actuel. Réalisation personnelle.....	19
Carte 8: Plan de stationnement actuel. Réalisation personnelle	21

TABLE DES PHOTOS :

Photo 1 : Carte postale ancienne de la place de l'église (<i>source : site de la commune</i>)	6
Photo 2 : Lotissement du « Domaine du coteau » (<i>source : Rapport de présentation du PLU</i>).	12
Photo 3: Bureau de tabac	14
Photo 4: Centre culturel le Belvédère.....	14
Photo 5: Localisation du lieu d'étude (source : géoportail).....	15
Photo 6 : Place de l'église.....	16
Photo 7 : Place en construction aujourd'hui	17
Photo 8: La nouvelle place dans quelques mois (source : site de la commune).....	17
Photo 9 : Descente et virage	18
Photo 10 : Revêtement abîmé.....	19
Photo 11 : Revêtement en mauvais état.....	19
Photo 12 : Absence de trottoir	20
Photo 13: Trottoir très étroit	20
Photo 14: Insécurité pour les piétons	20
Photo 26 : Parking derrière le belvédère	22
Photo 16: Jardinière autour de l'église	22
Photo 17: Parterre autour de l'église.....	22
Photo 18 : Réseaux aériens trop voyants.....	23
Photo 19 : Une des deux bouches d'évacuation sur la place.....	23
Photo 20 : Cette maison, la plus vieille de la commune, date du XIIIème siècle.....	25
Photo 21 : Exemple de passage piéton (exemple pris dans la commune).....	35
Photo 22 : Descente avant aménagement.....	36
Photo 23 : Exemple de stationnement en pelouse (<i>source : Pratique de l'aménagement des bourgs</i>)	37
Photo 24 : Devant le belvédère avant aménagement	39
Photo 25 : Derrière l'église avant aménagement.....	40

TABLE DES CROQUIS :

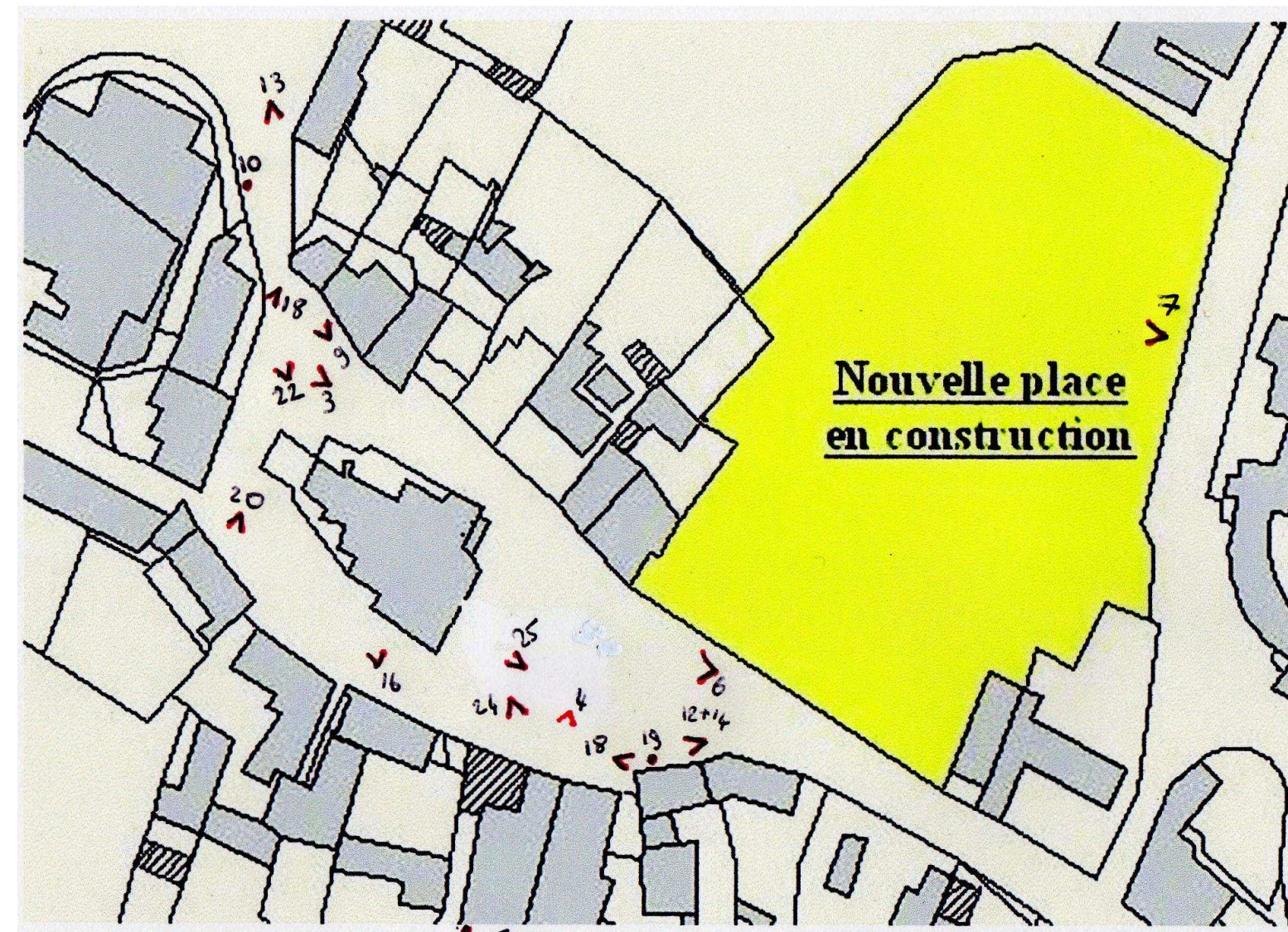
Croquis 1 : Descente après aménagement	36
Croquis 2 : Devant le belvédère après aménagement	39
Croquis 3 : Derrière l'église après aménagement	40

TABLE DES TABLEAUX :

Tableau 1 : exemples de plantations (sources : différents sites internet)	30
Tableau 2 : Exemple de mobilier urbain (source : www.aubrilam.fr)	32
Tableau 3 : Exemple de mobilier d'éclairage (source : aubrilam.fr)	32

TABLE DES GRAPHIQUES :

Graphique 1 : Evolution de la population depuis 1962. Réalisation personnelle (source : INSEE)	11
Graphique 2 : Répartition des âges chez les femmes en 1999 et 2007 (sources : INSEE, enquête annuelle de recensement)	11
Graphique 3 : Répartition des âges chez les hommes en 1999 et 2007 (sources : INSEE, enquête annuelle de recensement)	11
4	
Graphique 4 : Répartition selon le type d'activité. (sources : INSEE, enquête annuelle de recensement 2007)	12



Objet



Observateur